

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril 2024 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Baudel Aymeric, Maire.

BAUDEL Aymeric, ROSSIGNOL Elodie, MIRIANON Cyril, LE GOAZIOU Lydie, CELIA Mickael, GATTIN Isabelle, DOLPHENS Patrick, CANTET FLEURIEL Céline, CHABILAN Fabien, LERAT Marie-Christine, FLEURIEL Gilles, SKIBA Malika, COTY Thomas,
HARAUX Aimé, LECOURT Jacques,

Etaient présents : BAUDEL Aymeric, ROSSIGNOL Elodie, MIRIANON Cyril, LE GOAZIOU Lydie, CELIA Mickael, GATTIN Isabelle, DOLPHENS Patrick, CANTET FLEURIEL Céline, CHABILAN Fabien, FLEURIEL Gilles, SKIBA Malika, COTY Thomas,
LECOURT Jacques,

Etaient absents/excusés : LERAT Marie-Christine (pouvoir ROSSIGNOL Elodie)

Etaient absents : HARAUX Aimé

Madame ROSSIGNOL Elodie a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

2. Vote des subventions aux associations,

Monsieur le Maire présente les demandes des associations.

Chaque subvention est votée séparément, les membres des bureaux des associations ne pouvant prendre part au vote.

Monsieur le Maire précise que :

- Les demandes de remboursement de frais kilométriques ne sont pas prises en compte, un minibus de 9 places appartenant à la commune pouvant être mis à disposition des associations (hors carburant).
- Les demandes de matériel informatique ont été réévaluées sur la base d'un ordinateur portable bureautique. Les impressions des associations peuvent être faites en mairie afin de diminuer les coûts des consommables.
- L'achat de textile doit être financé par les associations, le but étant de dégager un bénéfice avec les ventes.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ASCM, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM	3 706,42 €	2600,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ASCM BADMINTON, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM BADMINTON	1 500,00 €	1000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ASCM GYMNASTIQUE, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM GYMNASTIQUE	2 520,42 €	2000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ASCM JUDO, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM JUDO	3 087,00 €	1500,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0

Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ASCM MUSCULATION, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM MUSCULATION	2 000,00 €	1000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association BIBLIOTHEQUE, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
BIBLIOTHEQUE	2 862,90 €	2000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)
(Mme GATTIN, Mme LE GOAZIOU, Mme ROSSIGNOL, Mme SKIBA, M. CHABILAN n'ont pas pris part au vote)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ASCM YOGA, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM YOGA	1 950,42 €	600,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association LES BALADES MANEMONTAISES, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
LES BALADES MANEMONTAISES	961,00€	750,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13 (dont 1 pouvoir)

(M. CADIEU Gilles n'a pas pris part au vote)

Monsieur le Maire présente la demande de l'association CCF2M, le montant de la subvention est de :

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
CCF2M	150,00 €	150,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Le total des subventions est donc de 11600€

ASSOCIATIONS	Montant 2023/2024	
	Demandé	Attribué
ASCM	3 706,42 €	2600,00€
ASCM BADMINTON	1 500,00 €	1000,00€
ASCM GYMNASTIQUE	2 520,42 €	2000,00€
ASCM JUDO	3 087,00 €	1500,00€
ASCM MUSCULATION	2 000,00 €	1000,00€
BIBLIOTHEQUE	2 862,90 €	2000,00€
ASCM ART - COULEURS - TERRES		0,00€
ASCM YOGA	1 950,42 €	600,00€
LES BALADES MANEMONTAISES	961,00€	750,00€
CCF2M	150,00 €	150,00€
Total	18 738,16 €	11600,00 €

3. Approbation du compte de gestion 2023,

Monsieur Le Maire expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Monsieur le Maire présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Monsieur le Maire précise que le compte administratif doit être égal au compte de gestion.

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 309 952,31 €	88 183,21 €
Dépense :	1 361 901,89 €	81 253,75 €
Résultat :		
Report au 31/12/N :	-51 949,58 €	6 929,46 €
Report au 31/12/N-1 :	968 937,63 €	67 306,37 €
Excédent global :	916 988,05 €	74 235,83 €
Résultat de l'exercice	991 223,88 €	

Monsieur le Maire précise que, sur les dépenses de fonctionnement, les abribus (22000€) les jeux (10000€) et 13000€ de financement de la piscine n'ont pas été déduits sur 2023.

Le Conseil approuve le Compte de Gestion par :

Contre : 0

Abstention : 13 (dont 1 pouvoir)

Pour : 1

4. Approbation du compte administratif 2023,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Monsieur Le Maire donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 309 952,31 €	88 183,21 €
Dépense :	1 361 901,89 €	81 253,75 €
Résultat :		
Report au 31/12/N:	-51 949,58 €	6 929,46 €
Report au 31/12/N-1 :	968 937,63 €	67 306,37 €
Excédent global :	916 988,05 €	74 235,83 €
Résultat de l'exercice	991 223,88 €	

Le Conseil est appelé à voter sans la présence du Maire. Le Conseil est placé sous la présidence de son doyen, M. LECOURET Jacques

Le Conseil approuve le compte administratif par :

Contre : 0

Abstention : 11(dont 1 pouvoir)

Pour : 2

5. Affectation du résultat,

Monsieur Le Maire rappelle que le résultat de l'exercice est de 991 223.88€.

Le président de la séance propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 916 988.05€

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 74 235.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

6. Vote des taxes,

Monsieur Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le non Bâti et le taux de la taxe d'habitation.

Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition :

Taxe Foncière sur le Bâti : 53.43%

Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73%

Taxe d'habitation : 14.86%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire fait un point sur la piscine de Belbeuf.

La commune a été engagé dans la construction de la piscine de Belbeuf.

La construction de la piscine est achevée et cette piscine va bientôt être mise en service. Un syndicat, nommé le SICAPER, a été créé début Avril.

La piscine coûtait jusqu'à lors environ 2000€ à 3000€ à la commune car Belbeuf avait l'emprunt de la piscine à sa charge exclusive avant la mise en place du SICAPER.

L'année dernière la piscine nous a coûté 13000€ qui n'ont pas encore été réglé. Pour cette année la piscine va nous coûter 68000€.

Au vu des finances très délicates de la commune, celle-ci ne peut pas prendre en totalité ces 68000€.

Plusieurs solutions sont possibles, la première étant que le coût d'investissement de la piscine, qui représente environ 20€/personne, soit pris dans le budget de la commune soit un montant de 30 000€.

Le reste soit approximativement 38000€ sera fiscalisé.

L'autre solution serait de fiscaliser la totalité mais cela aurait généré une augmentation très conséquente des impôts cette année pour les Manémontais.

Nous n'avons pas de visibilité sur cette piscine qui n'est pas encore en activité.

Nous avons envisagé toutes les solutions notamment de sortir du syndicat. Mais les pénalités pour sortir de ce syndicat sont très lourdes et les Manémontais ne pourraient plus bénéficier des tarifs réduits ni l'école de l'accès.

M. Mirianon Cyril précise qu'il y a eu un dépassement des coûts de construction, relativement important ainsi qu'une explosion du coût des énergies.

M. Mirianon informe le conseil que le Syndicat a décidé de ne pas mettre la piscine en régie mais de faire une délégation de service public (DSP). Trois candidats ont répondu à l'appel d'offre.

7. Vote du budget Primitif 2024,

Monsieur le Maire présente le Budget, et fait lecture des propositions budgétaires :

Cette année le Budget est voté en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général :

- Eau, électricité, gaz, carburant, alimentation. Le budget a été augmenté du fait de l'inflation.
- Informatique : budget de 55000€. Nous sommes en train de renégocier le coût de la photocopieuse qui nous coûte très cher. Nous avons effectué un audit informatique, nous attendons le retour.
- Chenilles processionnaires : 8000€ de budget même si aucune dépense l'année dernière. Nous avons d'ailleurs pris attache auprès de la Métropole à ce sujet ainsi que des communes touchées par ce phénomène.
- Entretien matériel : minibus, matériel services techniques.

Monsieur le Maire fait un aparté et informe que le terrain de pétanque a été désherbé et va être remis en état pour fin mai.

- Publicité / relation publique : en 2023, le poste de charges « fêtes et cérémonies » a été très déficitaire avec 42000€ de dépenses pour environ 5000€ de recettes. En 2024 il a été budgétisé 45000€ (englobant la communication). Nous avons prévu large mais nous serons vigilants.

Petit aparté, nous devons payer la facture des frais d'affranchissements du courrier envoyé par l'ancienne maire pour annoncer les élections et dire qu'elle était en campagne, soit près de 3000€. Courrier envoyé à tous les électeurs Manémontais, qui après retour, montre qu'environ 290 personnes ne sont plus dans la commune. M. le maire précise qu'une révision des listes est déjà engagée.

Charges de personnel :

21 personnes travaillent sur la commune.

Nous avons vu plus large que l'année dernière mais nous sommes déjà en train de travailler sur des économies. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le CALM (centre d'accueil de loisirs de Montmain) est déficitaire de 115000€. La préfecture a demandé au SIVOM de gérer la garderie périscolaire de Montmain. Cette modification aurait dû être effectuée depuis plus d'un an. Le changement sera effectif au 1^{er} septembre. Le passage de la garderie périscolaire en garderie SIVOM nous permettra une économie entre 15000€ et 25000€.

Les modifications seront communiquées prochainement aux familles, nous sommes en cours de construction des nouvelles modalités de la garderie périscolaire avec le SIVOM.

Aucun licenciement n'est envisagé.

Madame Le Goaziou travaille sur un « plan mercredi » afin d'obtenir un financement supérieur par la CAF avec un taux d'encadrement légèrement supérieur.

Atténuation de produits :

Part du budget que l'on doit redonner à la Métropole.

Virement section investissement :

Jeu d'écriture comptable, versement du compte de fonctionnement au compte d'investissement.

Autres charges de gestion courante :

Les indemnités des élus sur 2023

Madame HARAUX 25112.94€

M. YARD, adjoint : 7300,20€

M. HARAUX, adjoint : 7300.20€

Madame MOUSSET, adjointe : 7300.20€

M. MOREAU, conseiller délégué : 2920.08€
Madame DUHAMEL, conseiller délégué : 2429.78€
M. LECOURT, conseiller délégué : 465.78€
Total : 52829.18€
Pour 2024, le budget prévu est de 68000€

Participation au SIVOM 118142€
Budget CCAS : 3793.33€ en plus des 8500€ non utilisés

Charges financières

Intérêts des emprunts : 40292.75€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté fonctionnement :
916988.05€ correspond à l'excédent global de 2023

Atténuations de charges :

Correspond à la prévision du remboursement des rémunérations de personnel en cas d'arrêt (remboursement CPAM)

Opérations d'ordre entre section :

Jeu d'écriture demandé par la Trésorerie

Produits des services :

Recettes des cérémonies, du CALM et de la crèche (recettes des parents)
Estimation légèrement inférieure à l'année dernière car une partie va partir au SIVOM pour la garderie périscolaire.

Fiscalité locale :

Impôts des Manémontais, 640195€, chiffre communiqué par le trésor Public.
Nous avons encore 5 montants non communiqués par la Trésorerie qui devraient représenter environ 130 000€ à 140 000€

Dotations et participations :

Dotation forfaitaire de 131847€ par l'Etat
Dotation solidarité rurale : 23373€
Dotation nationale de péréquation : 11000€
CAF (pour la crèche et le CALM) : 100 000€ (budget faible mais nous espérons dépasser les 179 000€)

Autres produits de gestion courante :

Location de terrains et loyer de la maison individuelle, budgétisé 10 000€
Pour information, le bail de la maison doit être renégocié car le bail est un bail provisoire...depuis de nombreuses années.

Produits financiers :

La Métropole nous prend en charge une part de nos intérêts : 3982€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
011	Charges à caractère général	380 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	916 988,05 €
012	Charges de personnel	750 000,00 €	013	Atténuations de charges	5 000,00 €
014	Atténuations de produits	71 444,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	86 843,75 €	70	Produits des services	140 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	272 390,00 €	731	Fiscalité locale	640 195,00 €
66	Charges financières	40 292,75 €	74	Dotations et participations	268 065,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	75	Autres produits gestion courante	10 000,00 €
			76	Produits Financiers	3 982,00 €
DEPENSES		1 601 970,50 €	RECETTE		1 989 230,05 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations d'ordre entre section :

Jeu d'écriture

Remboursement d'emprunts :

Nous allons devoir rembourser 57615.08€

Immobilisations incorporelles :

Budget de 5000€ de frais d'étude

Immobilisations corporelles :

Reste à payer de 2023/2024 avant adoption du budget primitif :

13500€ concernant les velux changés dans la salle polyvalente.

11 000€ de jeux

22 000€ des abribus

Pour information, un des abribus a été mis à la descente des enfants.

Suite à un rendez-vous avec la Métropole, celle-ci nous a informé qu'elle avait défini un cahier des charges concernant les abris de bus. Il semble que les abris de bus posés ne respecteraient pas le cahier des charges.

Nous allons demander des dérogations ou voir pour les décaler afin de les maintenir en place.

Les abribus doivent répondre à des normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) qui ne sont pas respectées sur l'abri de bus de la grange Beaulieu.

Concernant les normes PMR, la Préfecture nous a sommés de faire rapidement des modifications suite au non-respect de ces normes :

- Modification des toilettes de l'école
- Accessibilité au city stade.

Sur ce dernier point, nous avons demandé un délai dans l'attente du réaménagement de l'espace jeu.

L'abribus prévu à la Pâturage ne sera pas installé pour le moment car nous n'avons pas les finances (8 000€ pour un abribus)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement reporté :

Report de 2023 : 74235.83€

Virement de la section de fonctionnement :
Jeu d'écriture comptable demandé par la Trésorerie

Subventions d'investissement :
Subvention de 50% de la Métropole pour les jeux. Nous avons réussi à toucher la subvention avant d'avoir posé les jeux, ce qui était une condition de versement de la subvention.

Autres immos financières :
Intérêts que nous rembourse la Métropole

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
040	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	74 235,83 €
16	Remboursement d'emprunts	57 615,08 €	021	Virement de la section de fonct.	86 843,75 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	13	Subventions d'investissement	5 126,50 €
21	Immobilisations corporelles	152 500,00 €	27	Autres immos financières	53 909,00 €
DEPENSES		220 115,08 €	RECETTE		220 115,08 €

TOTAL			
DEPENSES	1 822 085,58 €	RECETTE	2 209 345,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Monsieur le Maire laisse la parole aux Manémontais :

Question : Le budget des « pass associatifs » n'est-il pas voté ?
Réponse : Non il entre dans le budget global voté aux associations (25 000€)

Monsieur le Maire précise que le budget final est excédentaire de 400 000€ mais dans ce budget sont inclus les 900 000€ de budget excédentaire de 2023. Les finances de la commune sont donc délicates.
Nous avons commencé à recevoir tout le personnel municipal afin de faire le point avec eux , connaître leurs souhaits de formation, leurs attentes et leurs projets futurs, en particulier dans l'animation, afin d'anticiper les départs potentiels.

Question : Avez-vous prévu des actions préventives, notamment vis-à-vis des chenilles processionnaires ?
Réponse : Des nichoirs à mésange ont été installés pour manger les chenilles. La Métropole a un protocole à ce sujet que nous suivons.
La cellule de veille du Bois du Roule n'a pas détecté de chenilles pour le moment cette année. Nous surveillons l'évolution de près et avons budgétiser 8000 euros pour lutter contre leur invasion.

Question : Budget informatique paraît déraisonnable pour une petite commune (55 000€)

Réponse : Dans ce budget il faut englober les téléphones, les locations des caméras et du stockeur informatique, le photocopieur. Nous sommes en train de faire un audit sur ce sujet afin de renégocier les contrats.

Monsieur le Maire informe les Manémontais présents des différents sujets en cours de travail au sein de la commune :

- Etude de la création d'une mare communale au niveau de la place Oetzen.
- L'entretien du bois communal va être repris, nous sommes en contact avec une Manémontaise pour reprendre en main cette gestion.
- Un audit énergétique est en cours avec la Métropole qui nous a déjà demandé de poser des compteurs gaz et électricité sur chaque bâtiment car nous ne connaissons pas actuellement la consommation par bâtiment. Une étude va être menée pour l'installation d'une chaudière biomasse compte tenu de notre bois communal. Nous serions moins dépendants du prix du gaz, mais cela représente un investissement.
- Le toit du gymnase permettrait l'installation de panneaux photovoltaïques ou de panneaux solaires thermiques. Nous pourrions nous faire financer entre 50% et 80% pour ce projet et devenir auto-suffisant en électricité.
- Nous avons appris que nous pouvions bénéficier d'une aide par le FAA (Fond d'Aide à l'Aménagement). Ce fond est actuellement intact (rien n'a été utilisé). Dans toutes les études et financements, un reste à charge de la commune sera au minimum de 20%.
- L'équipe d'enseignants de l'école souhaite végétaliser la cour de l'école car il y fait très chaud l'été. Une subvention de 80% est possible. Des arbres non allergènes seront installés ainsi que des voiles d'ombrages. Nous espérons pouvoir faire ces modifications d'ici la rentrée.
- Le terrain de tennis va être transformé en espace de jeux avec l'installation des jeux achetés par la précédente municipalité.

Demande : le bac de rétention d'eau au niveau du château d'eau ne sert à rien car les tuyaux d'évacuation sont installés en bas. Lors du fort orage, les eaux ressortaient par les bouches d'égout.

Réponse : Les travaux devraient être faits par Nexity. Monsieur le Maire a fait un courrier recommandé à Nexity concernant les points bloquants de la rétrocession de la résidence du Château d'Eau.

- Le 26 Avril convocation de la commission fête et cérémonie avec un groupe de travail avant la réunion ouvert à tous les habitants avec à l'ordre du jour :
 - o Tournoi de pétanque grâce au travail de nos agents Arnaud et Stevie qui ont remis en état le terrain de pétanque. Monsieur le Maire les remercie pour leur travail.
 - o Création d'un comité des fêtes
 - o Fête de la musique
 - o Fête du Village
 - o Fête des Voisins
- Le 8 Mai tous les habitants sont invités à se rejoindre à 11h à la Mairie pour aller rendre hommage aux hommes et aux femmes tombés pendant la guerre devant le monument aux morts.

Demande : Savez vous quels monuments des soldats morts au combat sont à la charge de la commune ? Car l'un des monuments est prêt à tomber

Réponse : Une de nos prochaines réunions avec M. Lefieux, notre secrétaire de mairie, est de faire le point sur le cimetière.

- Monsieur le Maire et le secrétaire vont réaliser un Préparisk prochainement mis en place par la Préfecture. Cela nous a permis de nous rendre compte que nous n'avions pas de plan de mise en sécurité de la commune. Lors de l'exercice nous devons être en capacité de secourir tous les habitants.

La séance est levée à 22h32.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil